

BULLETIN D'INFORMATION

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES



SERGE RENAUX

PRÉSIDENT
DU S.D.E.V.

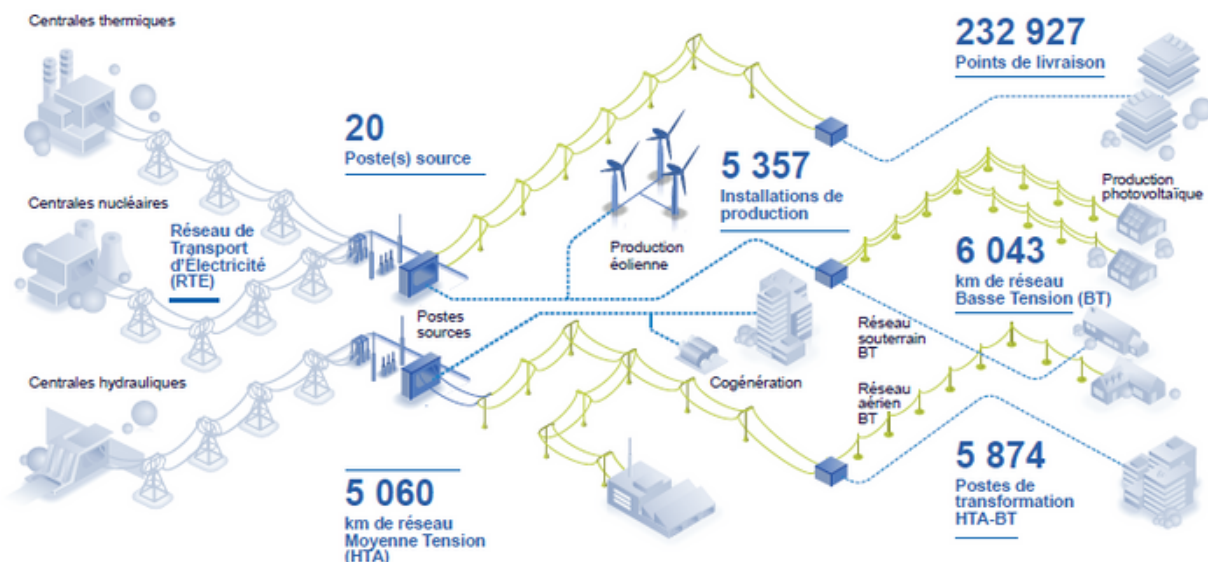
LES MISSIONS DU S.D.E.V.

HISTORIQUE

Créé en décembre 1994, le **Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V.)** est un **établissement public de coopération intercommunale** chargé d'organiser et de **gérer le service public de distribution d'énergie électrique** sur le territoire de l'ensemble des 507 Communes Vosgiennes (373 380 habitants).

Propriétaire des réseaux haute tension de catégorie A (20 000 volts) et basse tension (400/230 volts), il en a confié la **gestion** (plus de 11 000 km et près de 5 900 postes de transformation) à l'**entreprise ENEDIS**, dont il contrôle annuellement l'activité.

Le réseau public de distribution d'électricité



[Extrait du CRAC 2022 - ENEDIS]

Depuis 2008, le Syndicat exerce également les missions de **maîtrise d'ouvrage** sur le réseau électrique, et notamment :

- des travaux d'enfouissement (dissimulation par la mise en souterrain) pour les communes (rurales et urbaines)
En 2022 : 44 enfouissements : 7 010 000 €
- des travaux d'extension (prolongement d'une ligne existante) dans les communes rurales
En 2022 : 114 extensions : 2 460 000 €
- des travaux de renforcement (amélioration du réseau en vue d'obtenir une qualité d'électricité satisfaisante pour les usagers)
En 2022 : 18 renforcements : 2 380 000 €
- des travaux de sécurisation (remplacement progressif des fils nus par des réseaux aériens torsadés ou souterrains)
En 2022 : 9 sécurisations : 445 000 €

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le travail mené ces deux dernières années, sur les orientations et la réalisation du **premier Schéma Directeur des IRVE validé en France**, a permis de mettre en service **38 bornes de recharge dans 29 communes** du département depuis le mois d'août 2022.

CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Ce nouveau service permet au S.D.E.V. de proposer aux communes qui le souhaitent des prestations de Conseil en Energie Partagé (CEP).

Il s'inscrit pleinement dans les **actions en faveur de la transition énergétique** par l'**aide** qui peut être apportée aux collectivités pour **réaliser des économies d'énergie**.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le S.D.E.V. propose à ses communes membres d'assurer la **continuité et la qualité du service d'éclairage public**, en leur apportant son expertise pour **optimiser la gestion de leur réseau**, dans les domaines de :

- l'investissement : maîtrise d'ouvrage des installations nouvelles et des renouvellements d'installations
En 2022 : 5 rénovations : 232 000 €
- la maintenance préventive et curative de ces installations
Actuellement : 23 000 points lumineux sur 187 communes



[http:// WWW.SDEV88.FR](http://WWW.SDEV88.FR)

